

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1386

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 7

Après le mot :

« dans »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« un délai de deux mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel